

## VOUS SOUHAITEZ VOUS IMPLIQUER DANS LE RETOUR DE LA NATURE AU COEUR DE NOTRE VILLAGE ?

L'embellissement de nos rues est l'affaire de tous. La loi « LABBÉ » du 6 février 2014 encadre l'utilisation des produits phytosanitaires sur l'ensemble du territoire national et ouvre une « nouvelle ère » pour la gestion de l'espace public en interdisant leur utilisation pour l'entretien des espaces verts, des voiries, des promenades et des forêts, ouverts au public

Cette obligation d'un entretien plus respectueux de l'environnement nous oblige à repenser les modes d'intervention de nos agents municipaux et à porter un regard nouveau sur la place du végétal dans notre village. Forcément, quelques irréductibles verront d'un mauvais œil la végétation reprendre ses droits sur un espace, il y a peu de temps encore minéral. Mais la plupart d'entre vous y verront un changement nécessaire pour accueillir la nature et la biodiversité là où elle n'avait plus sa place, d'autres une opportunité pour se réapproprier

leur cadre de vie et en devenir acteur.

Plante grimpante couvrant un mur, massif de vivaces en bordure de trottoir, bande plantée devant la façade, etc. Les jardins de rue peuvent prendre une grande variété de formes mais tous s'affichent comme une solution pour des rues vivantes, entretenues et propices à de nouveaux usages et à plus de convivialité. Alors, à vos plantoirs ! Mais auparavant, merci de bien vouloir remplir un rapide questionnaire, afin d'exprimer votre opinion concernant la renaturation de notre village, et indiquer si vous souhaitez jardiner votre rue. Cela nous permettra de vous accompagner dans cette démarche. Si ce document ne vous a pas encore été distribué, il est disponible à l'accueil de la mairie ou téléchargeable sur le site internet de la ville.

*NB : Le permis de végétaliser façades et pieds de murs face à la rue est une autorisation d'occupation temporaire du domaine public. Elle ne pourra être accordée qu'aux personnes qui s'engagent à respecter une charte de végétalisation garantissant le cadre et la réussite de leur projet.*



Exemple de végétalisation des trottoirs au Bois de Cise



Questionnaire à adresser ou déposer à l'accueil de la mairie, ou à nous retourner par courriel ([secretariat.general@ault.fr](mailto:secretariat.general@ault.fr))

## Et si on jardinait nos trottoirs ?

Êtes-vous favorable à la végétalisation des rues aultaises ? :

- Oui
- Non

**Nom** : .....

**Prénom** : .....

Téléphone : .....

Courriel : ..... @ .....

**Adresse** : .....

.....

.....

À cette adresse, vous êtes :

- Propriétaire ?
- Locataire ?

Vous désirez jardiner la rue à titre :

- Individuel ?
- Collectif ? Le cas échéant, merci de préciser (copropriétaires, association...)

.....

Nature du trottoir :

- Revêtu (enrobés, pavage...)
- Non revêtu (sable stabilisé, grave...)

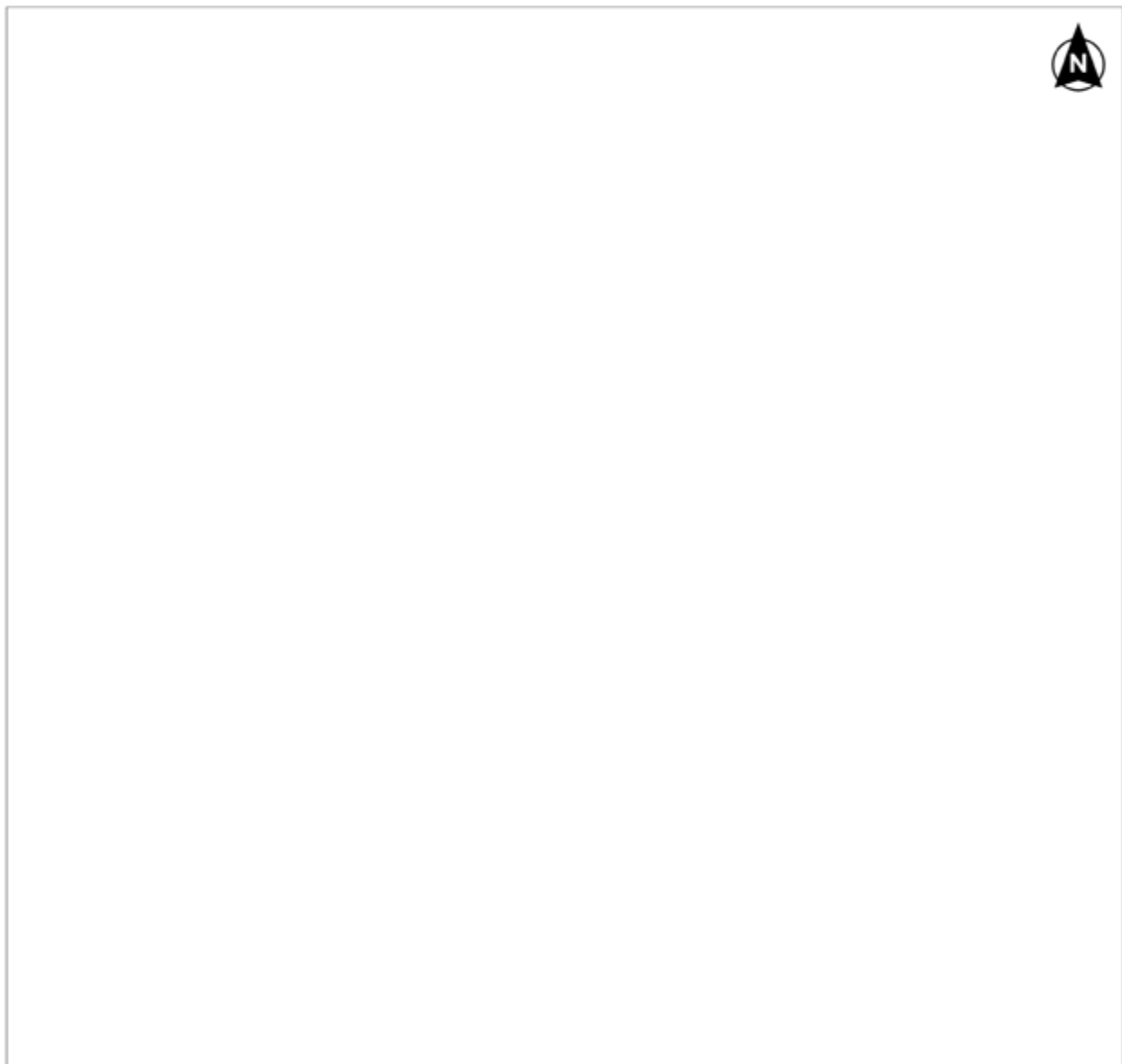
Votre projet concerne :

- Une plantation sur trottoirs non revêtus ?
  - Un semis sur les interstices ?
  - Une création d'empochement végétalisé ?
  - Collectif ? Merci de préciser .....
- .....

Souhaitez-vous la fourniture de graines/plantes ?

- Oui
- Non

Croquis de votre projet (merci de respecter l'orientation : l'ensoleillement, c'est important !) :



A large empty rectangular box for drawing the project. In the top right corner of the box, there is a north arrow icon consisting of a circle with a triangle pointing upwards and the letter 'N' inside.